Extrait N° 17 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 DECEMBRE 2006

L'an deux mil six, le quinze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 6 décembre 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René - M. GRONDIN Jules a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 17 / Concession d'emplacement publicitaire

Le conseil est invité à examiner la demande de l'Association Avirons Jeunes tendant à obtenir gratuitement l'autorisation d'afficher des placards publicitaires lors des matchs et tournois de l'association au sein du gymnase et du plateau polyvalent.

Le produit de la publicité sera directement perçu par l'Association Avirons Jeunes qui fera les démarches nécessaires auprès de différents sponsors.

Une convention en ce sens sera passée entre la Commune et l'Association.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Le conseil est invité à se prononcer et le cas échéant à autoriser le Maire à préparer et signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le principe d'une concession gratuite d'une partie des murs du gymnase et du plateau polyvalent au profit de l'association AVIRONS JEUNES en vue d'y faire apposer des placards publicitaires

- autorise le Maire à préparer et à signer la convention correspondante.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS